



**Procès-verbal de la trente-cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration
tenue le mardi 10 décembre 2019, 13 h 30, à la salle polyvalente du Sportplex à
Châteauguay.**

PRÉSENCES :

- ↗ Tremblay, Bruno Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↗ Dubuc, Richard..... Beauharnois, administrateur siège n° 2
- ↗ Routhier, Pierre-Paul Châteauguay, administrateur, siège n° 1
- ↗ Doyle, Barry Châteauguay, administrateur, siège n° 2

Autre(s) présence(s) : Éthier, Joëlle..... Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
Linda Toulouse..... Beauharnois, administrateur substitut

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2019-264 Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Constatation du quorum;
2. Ordre du jour;
3. Adoption du 34^e procès-verbal, dernière assemblée extraordinaire;
4. Approbation de la liste des mouvements de personnel et des départs;
5. Approbation des offres d'emploi conformes à la nouvelle échelle salariale 2020 et aux conditions d'emploi de la Régie;
6. Présenter un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
7. PAFIRS – Appui d'organismes municipaux;
8. Adoption du budget 2020 de la Régie;
9. Politique de compensation financière à l'employé pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail;
10. Prochaine assemblée;
11. Varia;
12. Période de questions;
13. Levée de la rencontre.

ADOPTÉ.



3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES ASSEMBLÉES

2019-265

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 34^e assemblée du conseil d'administration, assemblée extraordinaire, tenue le mardi 29 octobre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET DES DÉPARTS

2019-266

ATTENDU QUE, la directrice générale est autorisée à signer tous les documents et dossiers administratifs nécessaires à la bonne marche de la Régie (Résolution 2018-211);

ATTENDU QUE, la Régie désire répondre aux besoins de main-d'œuvre de ses installations, et ce, dans le respect des normes;

ATTENDU QUE, les mouvements de main-d'œuvre correspondent au budget et à l'échelle salariale déjà votés;

ATTENDU QUE, la directrice générale dépose la liste des mouvements de main-d'œuvre enregistrés en date du 3 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les nominations du personnel embauché ainsi que les fins d'emploi et les départs volontaires indiqués à la liste déposée.

ADOPTÉ.

5. APPROBATION DES OFFRES D'EMPLOI CONFORMES À LA NOUVELLE ÉCHELLE SALARIALE 2020 ET AUX CONDITIONS D'EMPLOI DE LA RÉGIE

2019-267

ATTENDU QUE, la Régie a fait voter son échelle salariale ainsi que ses conditions d'emploi lors de sa 33^e assemblée ordinaire (Résolution 2019- 259);

ATTENDU QUE, la directrice générale dépose les nouvelles offres d'emploi adaptées à la grille salariale et les conditions de travail de la Régie;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les nouvelles offres d'emploi qui prendront effet dès janvier 2020;

ADOPTÉ.



6. PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

2019-268

ATTENDU QUE, la Régie Sports et Loisirs Beau-Château désire présenter son projet de Complexe aquatique intérieur à Châteauguay au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du PAFIRS, Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité, que le conseil administratif de la Régie confirme son désir de présenter le projet de Complexe aquatique intérieur et s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement généré par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre et désigne madame Joëlle Ethier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie Sports et Loisirs Beau-Château comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

ADOPTÉ.

7. PAFIRS - APPUI D'ORGANISMES MUNICIPAUX

2019-269

ATTENDU QUE, la Régie désire bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

ATTENDU QUE, la Régie veut déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme de financement pour son projet de Complexe aquatique intérieur;

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de Barry Doyle et résolu à l'unanimité que le conseil administratif de la Régie s'engage à conclure une entente de service pour son projet de Complexe aquatique intérieur et afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

ADOPTÉ.

8. ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE

2019-270

ATTENDU QUE, conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence.

ATTENDU QUE la directrice générale de la Régie, a dressé son budget pour l'année 2020 et dépose ce dernier au conseil d'administration en date d'aujourd'hui;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget de la Régie pour l'année 2020, conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, sujet à révision en fonction du rapport des vérificateurs des États financiers 2018.

ADOPTÉ.



9. POLITIQUE DE COMPENSATION FINANCIÈRE À L'EMPLOYÉ POUR L'UTILISATION DE SON TÉLÉPHONE CELLULAIRE PERSONNEL DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL

2019-271

Attendu que la directrice générale soumet au conseil d'administration une recommandation favorable en vue de l'intégration d'une politique de compensation financière pour les employés qui utilisent régulièrement un téléphone cellulaire dans le cadre du travail;

Attendu que la Régie désire reconnaître et offrir une compensation financière à l'employé qui utilise son appareil pour le travail;

Attendu que la directrice générale présente et dépose la politique de compensation financière issue d'une séance de travail avec les directeurs des ressources humaines de la ville de Beauharnois et de la ville de Châteauguay;

Il est proposé par Monsieur Richard Dubuc, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité, que ladite politique entrera en vigueur dès janvier 2020, tel qu'elle a été déposée par la directrice générale.

ADOPTÉ.

10. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 11 février 2020, à 13 h 30, à la polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

11. VARIA

AUCUN

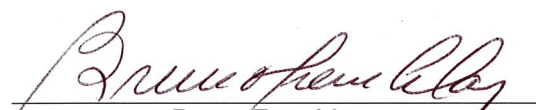
12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- **Un tournoi de Pickleball de grande envergure pourrait-il avoir lieu au Sportplex ?**
 - *La Directrice générale confirme la possibilité et l'intérêt de la Régie d'accueillir un tel événement. Madame Joëlle Ethier, directrice générale de la Régie rencontrera Monsieur Robert Hogue de Pickleball Québec pour collaborer à la tenue d'un tel événement;*
- **Le Complexe aquatique intérieur prévoit-il impliquer Gestaforme?**
 - *Il n'est aucunement question d'une implication quelconque à l'heure actuelle.*
- **Est-ce possible d'envisager intégrer de la lumière à l'accès piétonnier entre le stationnement du Sportplex et de l'école LPP?**
 - *La directrice générale étudie la possibilité d'installer des lumières solaires, une proposition sera faite aux membres du conseil d'administration.*
- **Est-ce possible de distribuer de la publicité aux différents usagers de la Régie?**
 - *Les statistiques et coordonnées seront réunies, une avenue publicitaire sera étudiée avec respect et considération des usagers afin d'éviter d'inonder, ces derniers, de publicités excessives.*



15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14h20.



Bruno Tremblay,
Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,
Secrétaire-trésorière

